



Aide caf, pôle emploi

Par Bond006

Bonjour,

Pouvez-vous me dire s il vous plaît si on doit rembourser les aides reçu lorsque j'aurai une meilleure situation ?
Les aides de la caf, pôle emploi ARE etc
Doivent elles être remboursé ?
Je parle dans le cadre d'un versement de droit normal, sans avoir frauder.

Par kang74

Bonjour

Il y a peu d'aides qui sont récupérable pour retour à meilleure fortune .

La seule raison qui pourrait faire que vous deviez rembourser, c'est que suite à une décision de justice, votre situation ou vos revenus n'ont pas été pris correctement en compte sur une période de référence donnée .

Exemple : lors d'une contestation prud'hommes dont le jugement arrive des années après, vous gagnez des indemnités de licenciement .

Indemnité de licenciement qui n'ont pas pu être prises en compte puisqu'elles n'existaient pas à la rupture de contrat et qui ont un impact sur votre indemnisation (différé)

Autre exemple : vous constatez un refus de prestation (AAH, invalidité) et donc deux ans après vous gagnez votre recours : il y a donc rappel de prestations depuis la date de la demande.

Dans ce cas là, on recalcule aussi les droits que vous avez eu sur cette période (exemple RSA, ARE etc)

Dans ces deux cas il ne s'agit pas de récupération mais de recalcul des droits, puisque les faits que vous aviez déclaré, à raison, ont changé par une décision de justice .

Par de là si vous pouviez préciser exactement votre problématique ...

Par Bond006

Merci mais je voulais dire par rapport à mon droit à la caf et are qui me sont verser
On ne pourra pas me demander de les rembourser un jour où l'autre ?